

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le sept juillet deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30/06/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY.

**EXCUSES** : Sylvie AYMARD (a donné pouvoir à Sébastien MOREAU), Jean-Claude DECOUT (a donné procuration à Jean-Pierre NEXON), Estelle DELMOND (a donné pouvoir à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ (a donné pouvoir à Sylvette CHADELAUD), Bernard POUSSIN (a donné pouvoir à Michelle MONDIT).

**ABSENTS** : Xavier NOUHAUD, Christine RIFFAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

### 2015-098 : MUSIQUE – GRILLE TARIFAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2010-112 approuvant le mode de gestion en régie de l'école de musique de Noblat

Vu la délibération 2014-145 du 6 novembre 2014 approuvant la modification de la grille tarifaire de l'Ecole de Musique

Monsieur le Président propose d'approuver la nouvelle grille tarifaire qui sera appliquée à compter de l'année d'enseignement 2015-2016.

Monsieur le Président soumet, au vote du Conseil, la grille tarifaire en euros, suivante :

	CC Noblat (*1)	Extérieur (*2)
Ateliers groupe – Percussion	170	305
Atelier chant « Musiques actuelles » – 8 jours de formation	93	135
Atelier instrument « Musiques actuelles » – 6 jours de formation	57	79
Atelier « Musique ensemble » - Registre Classique - Harmonie	13	19
Ateliers groupe - Eveil Musical	170	305
Solfège (FM)	93	170
FM + Instrument ou batterie - de 18 ans (au 01/09/N)	265	610
FM + Instrument ou batterie 18 ans et + (au 01/09/N)	320	610
2ème instrument en +	190	360
FM + Instrument ou batterie 2ème élève et plus de la famille (1)	250	560
FM + Instrument ou batterie 3ème élève et plus de la famille (par élève) (1)	190	360

(\*1) : tarifs appliqués aux personnes habitant sur le territoire de la Communauté de Communes de Noblat

(\*2) : tarifs appliqués aux personnes habitants en dehors du territoire de la Communauté de Communes de Noblat

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par  
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Décide d'appliquer les tarifs, annuels, conformément au tableau ci-dessous,

	CC Noblat (*1)	Extérieur (*2)
Ateliers groupe – Percussion	170	305
Atelier chant « Musiques actuelles » – 8 jours de formation	93	135
Atelier instrument « Musiques actuelles » – 6 jours de formation	57	79
Atelier « Musique ensemble » - Registre Classique - Harmonie	13	19
Ateliers groupe - Eveil Musical	170	305
Solfège (FM)	93	170
FM + Instrument ou batterie - de 18 ans (au 01/09/N)	265	610
FM + Instrument ou batterie 18 ans et + (au 01/09/N)	320	610
2ème instrument en +	190	360
FM + Instrument ou batterie 2ème élève et plus de la famille (1)	250	560
FM + Instrument ou batterie 3ème élève et plus de la famille (par élève) (1)	190	360

Décide que ces tarifs annuels seront perçus de façon trimestrielle, pour un tiers au mois de décembre, pour un tiers au mois de mars et le solde au mois de juin de l'année d'étude et d'apprentissage.

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2014-145**

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

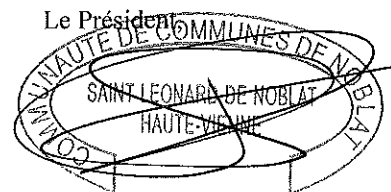
Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le : 20.07.15

Publié ou notifié

Le : 31.07.15



Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : MUSIQUE - GRILLE TARIFAIRE

---

Date de transmission de l'acte : 20/07/2015

Date de réception de l'accusé de  
réception : 20/07/2015

---

Numéro de l'acte : 2015-098 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20150707-2015-098-DE

---

Date de décision : 07/07/2015

Acte transmis par : Alain DARBON

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires